

Article Le Monde sur le management chez les consultants du numérique

Le secteur du numérique traverse une période de turbulences marquée par une vague de licenciements abusifs. **FO** alerte sur des méthodes contestables employées par certaines entreprises de services du numérique (ESN) pour se séparer de salariés sans assumer un licenciement économique. Plusieurs délégués syndicaux ont ainsi témoigné dans le journal Le Monde, dont l'article est disponible à l'adresse en cliquant sur [ce lien](#). N'hésitez pas à nous contacter pour vous permettre d'obtenir l'article en son intégralité.

Salariés sous pression et licenciements déguisés

De nombreux consultants, en attente d'une nouvelle mission, deviennent des cibles prioritaires. Plutôt que d'investir dans leur montée en compétences, certaines entreprises leur imposent des congés forcés, rompent leur période d'essai ou les poussent à la faute en leur proposant des missions inadaptées ou éloignées.

Les ruptures conventionnelles et licenciements pour faute se multiplient, souvent sur des motifs infondés. Des salariés sont poussés vers la sortie après des évaluations biaisées ou des refus de missions impossibles à accepter. Notre délégué syndical au sein de l'entreprise *Astek* témoigne ainsi des pratiques qu'il constate et combat au quotidien.

S'agissant des périodes d'essai, nous nous félicitons de la récente condamnation de la société *Bearing Point*, condamnée pour des ruptures abusives de période d'essai au début de la période Covid. **FO** a accompagné ces salariés.

Délégués syndicaux ciblés

Les salariés ne sont pas les seules cibles, puisque les élus et mandatés syndicaux sont dans le viseur. Si l'avocate qui accompagne les représentants **FO** de l'entreprise *Synchrone* témoigne, il convient de souligner que notre délégué syndical fait l'objet d'une procédure de licenciement.

Notre délégué *Astek* est confronté de nouveau, après une décision judiciaire favorable il y a deux ans, à une nouvelle tentative de déménagement du local syndical et de diminution des moyens, notamment dans l'accueil des salariés qui souhaitent être accompagnés.

Paris, le 6 mars 2025

Libres indépendants déterminés

